

Occupation d'un bâtiment

1, place Paul Comte à Florac

Une maison commune ouverte à toutes et à tous

Nous, habitants de Lozère, individus partie prenante du collectif « Pour une maison commune », signataire de ce texte, vous informons que nous occupons depuis le 11 juin, le local situé 1, place Paul Comte à Florac, propriété de l'état.

Nous estimons que tout bâtiment public appartient à tous et doit donc être au service de tous.

Nous estimons que laisser un édifice public à l'abandon équivaut à gaspiller l'argent public et qu'il est donc légitime que les habitants se le réapproprient.

Dans cet esprit, le bâtiment que vient d'occuper le collectif est ouvert et accessible à toutes et à tous. Il n'appartient pas au collectif, pas plus qu'il n'appartient à quelque organisation que ce soit.

C'est une maison commune.

Il n'existe aujourd'hui, ni dans les villes ni dans les villages, aucun espace commun.

Pourtant, comme le montrent le nombre et la diversité des mouvements sociaux actuels, il existe un besoin de plus en plus fort de se rencontrer, échanger, réfléchir, s'entraider, inventer, créer – un réel besoin d'espaces gratuits, ouverts, libres de toute relation marchande.

Pouvoir échanger entre habitants d'une même zone géographique dans un espace aménagé pour tous, indépendant de tout pouvoir est un droit.

Un lieu où nous ne viendrons pas consommer,

Un lieu où nous serons actifs, individus libres, autonomes, ouverts aux autres,

Un lieu où les aspirations, les colères et l'inventivité de chacun puissent s'exprimer,

Un lieu de veillée et lieu d'assemblée,

Un lieu où l'on transmet et où l'on reçoit les uns des autres.

Oui, la création de maisons communes ouvertes à toutes et à tous, placées sous la responsabilité collective de ceux qui la fréquentent, en Lozère et ailleurs, est légitime. Cette occupation est un premier pas en ce sens.

Venez, cette maison est là vôtre !!!

Le collectif « Pour une maison commune »

11 juin 2016